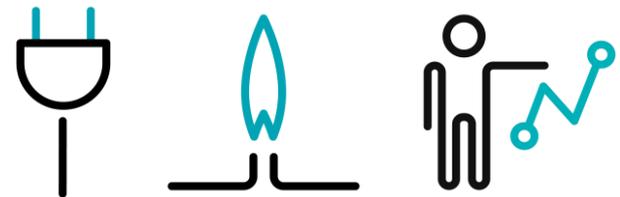


Comprendre la crise énergétique actuelle et ses enjeux pour l'avenir

JOURNÉE INTER-CPAS

CREG – direction contrôle prix et comptes

15 mars 2022



— **CREG** —

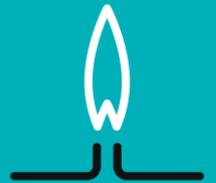
Commission de Régulation de l'Électricité et du Gaz

Table des matières

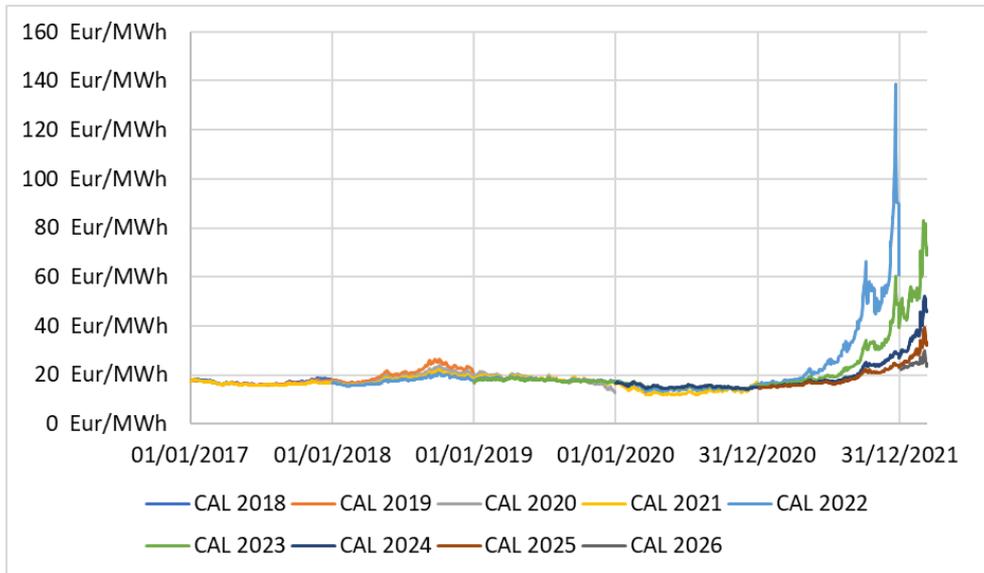
1. Chapitre 1 : Evolution des prix du gaz naturel et de l'électricité sur les marchés de gros
2. Chapitre 2 : L'impact de la flambée des prix de l'énergie sur les consommateurs belges
3. Chapitre 3 : Les risques pour les fournisseurs durant cette période de hausse des prix exceptionnelle
4. Chapitre 4 : Les principales mesures décidées par le gouvernement fédéral

Chapitre 1 : Evolution des prix du gaz naturel et de l'électricité sur les marchés de gros

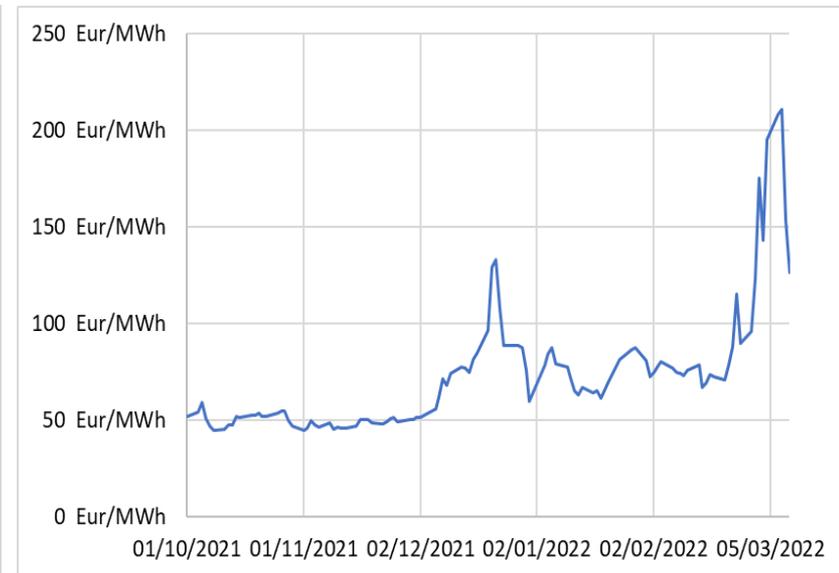
EVOLUTION DES PRIX DU GAZ SUR LES MARCHÉS DE GROS



Evolution des prix sur les marchés à terme du gaz naturel



Evolution des prix du gaz en Europe (TTF) pour les produits année +1 - Source : Base de données CREG

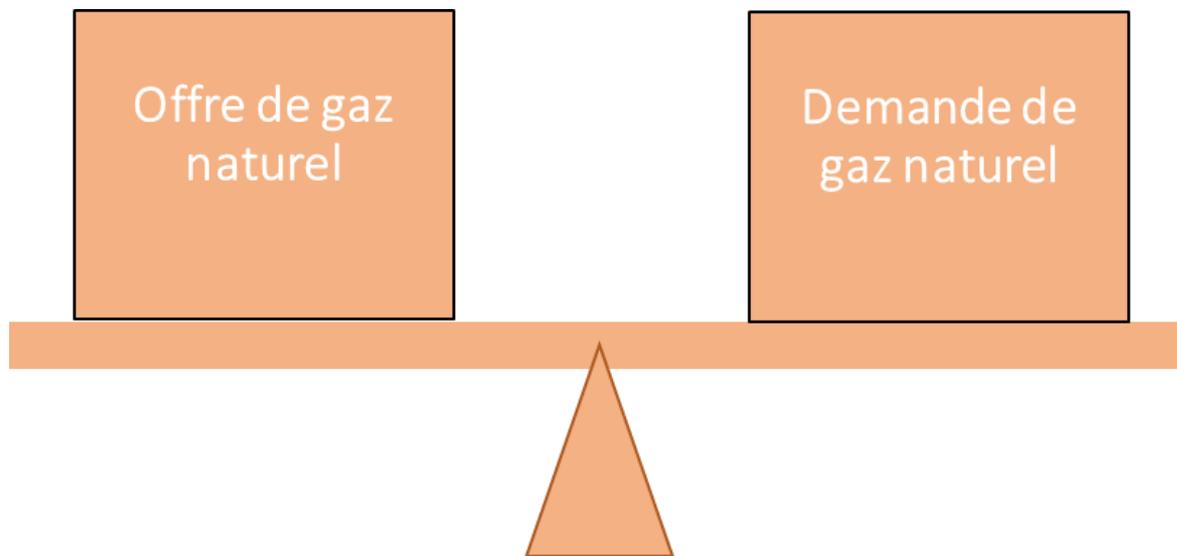


Evolution des prix du gaz en Europe (TTF) pour livraison avril 2022 - Source : Base de données CREG

Alors que le marché estimait fin 2021 que la hausse des prix du gaz était temporaire, il considère actuellement que les prix:

- ne devraient pas baisser par rapport au niveau exceptionnellement élevé actuel avant le deuxième trimestre de 2023
- devraient rester au-dessus du niveau de prix observé avant la crise du covid jusqu'en 2027

Principaux éléments qui expliquent l'augmentation des prix du gaz sur les marchés à terme ^(1/7)



Principaux éléments qui expliquent l'augmentation des prix du gaz sur les marchés à terme (2/5)

Demande de gaz naturel

Mi 2020 → Q2 2021

Hausse du prix du CO₂



Augmentation de la demande de gaz naturel au détriment du charbon devenu moins compétitif, pour la production d'électricité

Q3 2021 → ...

Avec l'augmentation continue des prix du gaz, le charbon redevient plus compétitif que le gaz naturel pour la production d'électricité

A l'inverse, les indisponibilités des centrales nucléaires françaises ont eu tendance à accroître le besoin en gaz pour compenser la production manquante

Conclusions :

- L'évolution de la demande en gaz en Europe n'a eu qu'un effet marginal sur la hausse des prix du gaz
- L'Agence internationale de l'énergie (AIE) attend un déclin marqué de 4% de la demande gazière en Europe pour 2022, du fait d'une plus faible utilisation pour la production d'électricité

Principaux éléments qui expliquent l'augmentation des prix du gaz sur les marchés à terme (3/5)

Offre de gaz naturel

1. L'offre GNL (Gaz naturel liquéfié) pour l'Europe

Mi 2020 → début décembre 2021

La reprise économique en Asie



Consommation de gaz et demande de GNL en hausse



Réduction de l'offre en GNL pour l'Europe

Depuis début décembre 2021

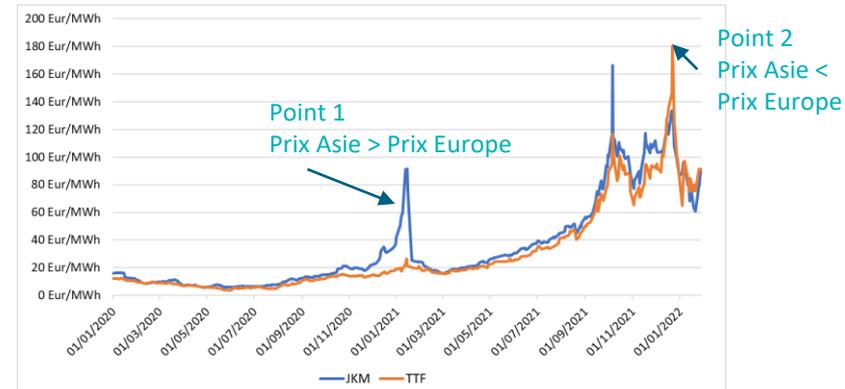
Pression de la consommation en Asie moins forte



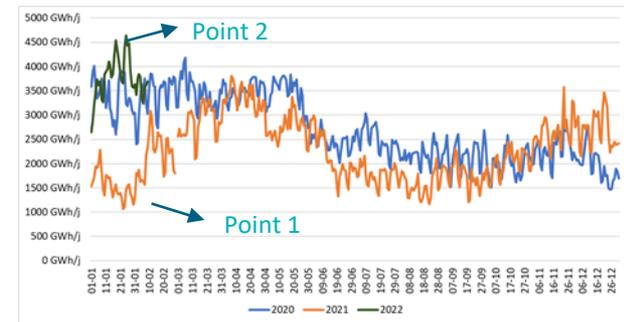
Prix du gaz plus élevé en Europe qu'en Asie



Rebond de l'offre en GNL pour l'Europe



Comparaison de l'évolution des prix du gaz en Asie (JKM) et en Europe (TTF) pour livraison le mois suivant - Source : base de données CREG



Regazéification de GNL en Europe - Source : GLE - GAS LNG EUROPE

— CREG

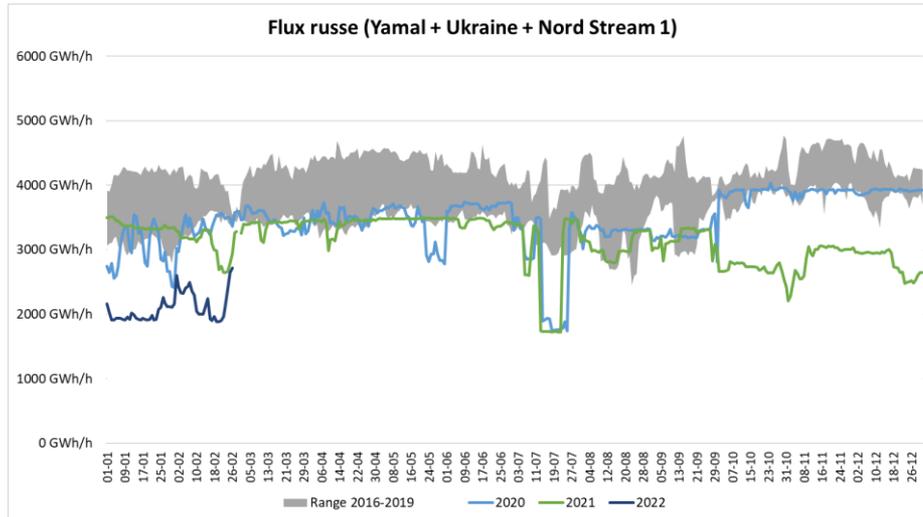
Après avoir été une des principales causes de la hausse des prix au début de la crise, aujourd'hui, l'offre GNL en réduit l'impact.

Principaux éléments qui expliquent l'augmentation des prix du gaz sur les marchés à terme (4/5)

Offre de gaz naturel

Incertitude sur les importations par pipeline

Dans un contexte structurel de diminution de la production de gaz en Europe



Evolution des flux russes de gaz vers l'Europe - Source : ENTSOG

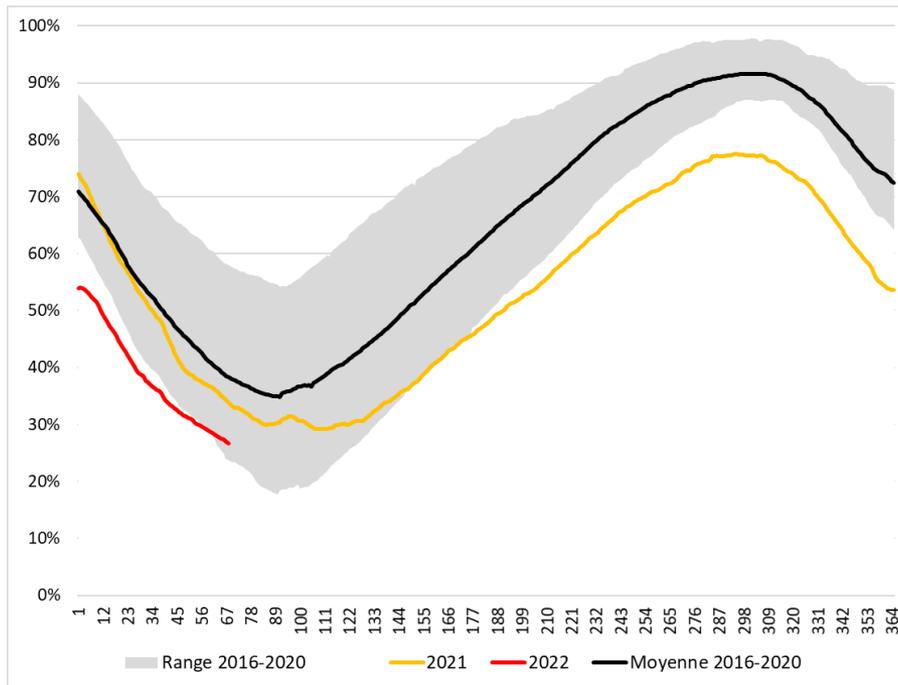
- Flux russes en dessous de leurs niveaux pre-covid
- Tensions géopolitiques
 - Pression russe sur l'Europe pour obtenir la mise en production d'un nouveau pipe pour contourner l'Ukraine (Nord Stream 2)
 - Guerre Russie – Ukraine
- Flux norvégien ne peut pas compenser la réduction de l'importation russe

Après avoir été une des raisons de la hausse des prix au début de la crise, le niveau anormalement faible de l'approvisionnement en gaz de Russie et les craintes de son arrêt constituent, aujourd'hui, la cause principale du niveau actuel des prix du gaz en Europe.

Principaux éléments qui expliquent l'augmentation des prix du gaz sur les marchés à terme (5/5)

Offre de gaz naturel

Niveau des stockages relativement bas en Europe



Evolution du niveau des stockages de gaz en Europe - Source : GSE

Demande de gaz en hausse en 2021

Hausse du prix du CO₂



Conditions météo

Réduction de l'offre par gazoduc

Maintenances norvégiennes (2021)



Flux russes en dessous du niveau pre-covid

Le faible niveau des stockages en Europe accroît l'incertitude sur la sécurité d'approvisionnement de l'Europe et accentue la pression sur les prix

Enjeux pour l'avenir

Réduire la dépendance énergétique de l'Europe vis-à-vis de la Russie

Diversifier l'approvisionnement

Autres fournisseurs

Biométhane

Hydrogène

Accélérer la transition énergétique

Chapitre 1 :

Evolution des prix du gaz naturel et de l'électricité sur les marchés de gros

EVOLUTION DES PRIX DE L'ÉLECTRICITÉ SUR LES MARCHÉS DE GROS



Principaux éléments qui expliquent l'augmentation des prix de l'électricité sur les marchés à terme

La reprise de l'activité économique



reprise de la demande d'électricité

Mécanisme de formation des prix sur les marchés de gros



tarification au coût marginal qui correspond au coût de production du dernier kWh produit

Hausse du prix des énergies fossiles

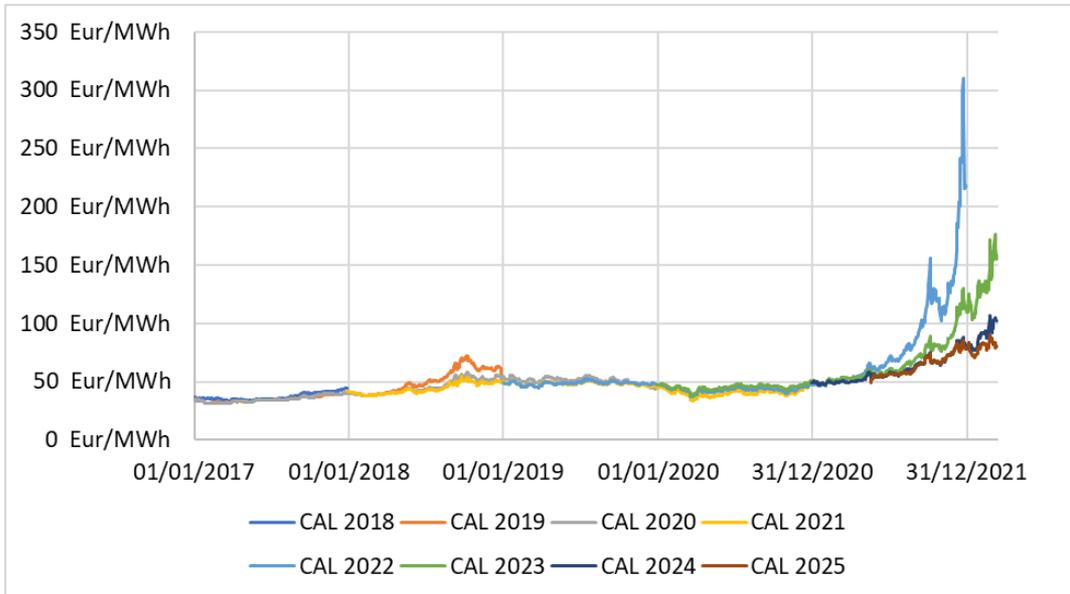


Hausse du prix du CO2

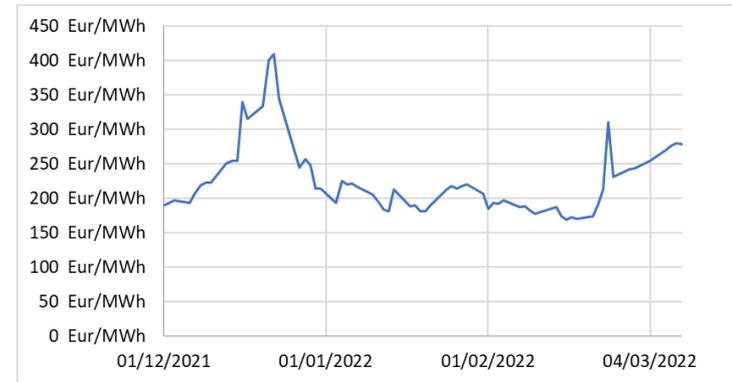


Augmentation du prix de l'électricité

Evolution des prix sur les marchés à terme de l'électricité



- ✓ L'augmentation des prix de l'électricité suit une tendance similaire aux prix du gaz et du charbon.



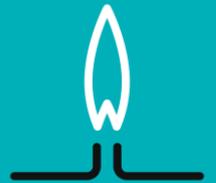
Le marché considère que les prix de l'électricité:

- Ne devraient pas baisser par rapport au niveau exceptionnellement élevé actuel avant le deuxième trimestre 2023
- Resteront impactés par la hausse du prix du CO₂, même si le prix du CO₂ a récemment baissé.

Chapitre 2 :

L'impact de la flambée des prix de l'énergie sur les consommateurs belges

- **LES MÉNAGES**
- **LES CONSOMMATEURS BÉNÉFICIAIRES DES TARIFS SOCIAUX**



Impact sur la facture des ménages

1. Pour les ménages disposant d'un contrat à prix fixe (environ 68 % en électricité et 64 % en gaz naturel) conclu avant Q3 2021, pas d'impact tant que le contrat n'est pas arrivé à échéance
2. Pour les ménages disposant d'un contrat à prix variable (32 % en électricité et 36 % en gaz naturel):

Sur base des prix jusque février 2022: hausse de la facture entre avril 2021 et mars 2022

- électricité: +€304 (3.500 kWh/an)
- gaz naturel +€1.470 (23.260 kWh/an)

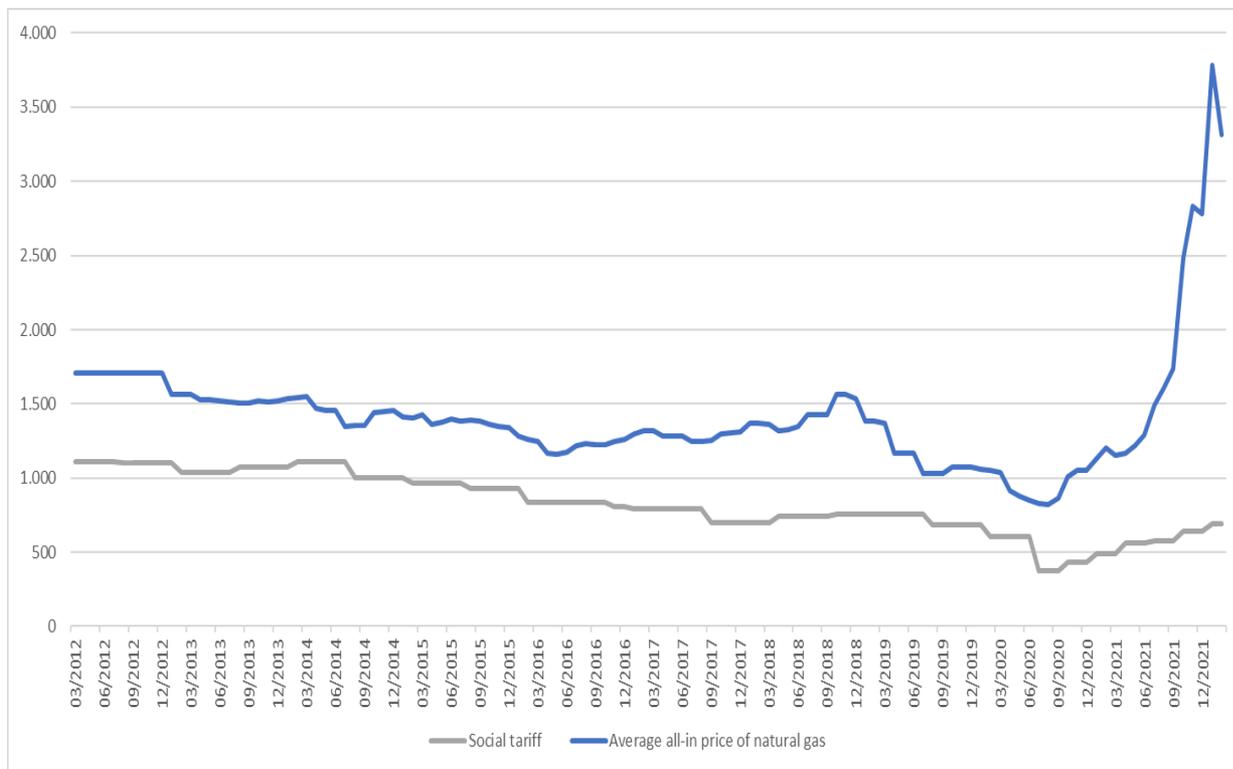


Estimation sur base des prix jusque février 2022 => Cette hausse de la facture pourrait devenir encore plus importante au cours des prochaines semaines, mais elle est actuellement difficile à estimer vu la volatilité.

Si le niveau des prix du marché observé le 7 mars 22 est à nouveau atteint en automne et en hiver, une estimation prudente de la facture d'un ménage moyen entre mars 22 et février 23, montre une augmentation supplémentaire de 1.000 € (hors TVA) pour l'électricité et pour le gaz naturel, l'estimation de l'augmentation supplémentaire s'élève à 2.500 € (hors TVA).

Les ménages bénéficiaires du tarif social gaz naturel

Evolution du prix moyen *all-in* du gaz naturel et du tarif social de mars 2012 à février 2022



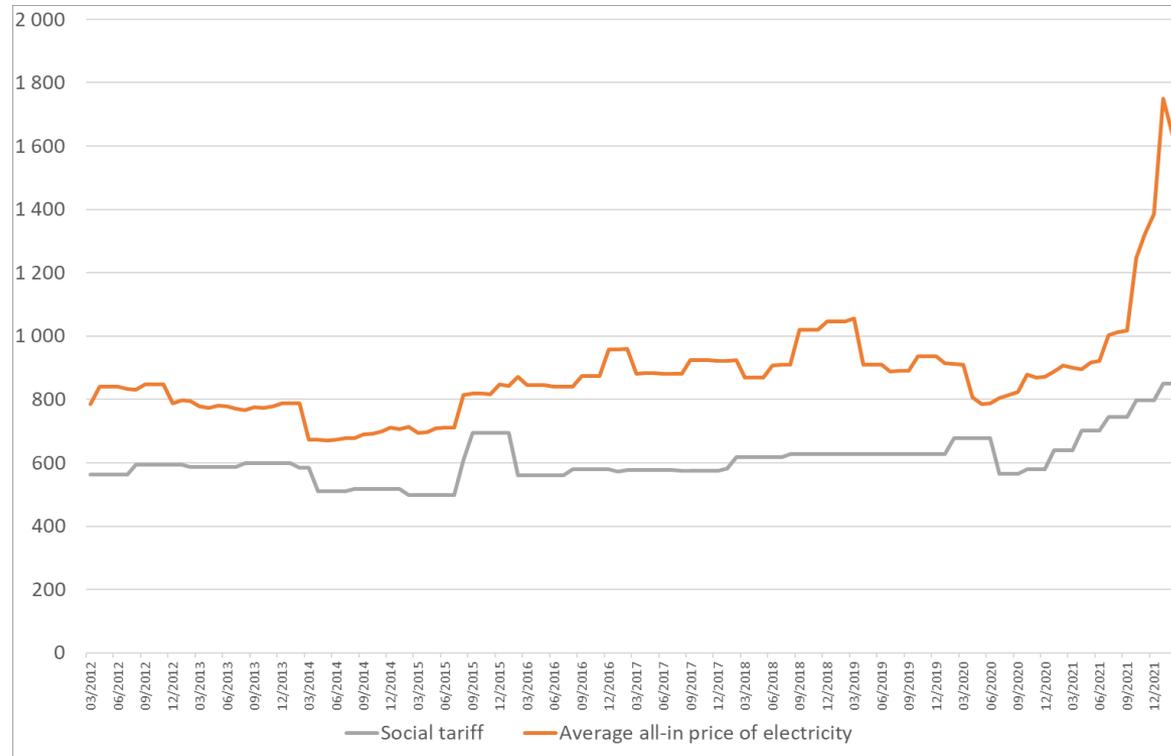
Environ 18% des ménages bénéficient du TS (chiffre avec élargissement BIM)

tarif social gaz = environ 1/5 du prix moyen proposé par les fournisseurs au mois de février 2022

Au mois de février 2022, le tarif social est au niveau du mois de janvier 2020 (grâce au mécanisme de plafonnement)

Les ménages bénéficiaires du tarif social électricité

Evolution du prix moyen *all-in* de l'électricité et du tarif social de mars 2012 à février 2022*



Environ 18% des ménages bénéficient du TS (chiffre avec élargissement BIM) = environ 900.000 ménages

Le décrochage entre le prix moyen et le tarif social est un peu moins marqué au niveau de l'électricité

tarif social électricité = environ 1/2 du prix moyen proposé par les fournisseurs au mois de février 2022

*Suite à la décision du Gouvernement fédéral de réduire la TVA sur l'électricité de 21% à 6% de mars à juin 2022 inclus, le prix HTVA du tarif social électricité du 1er trimestre 2022 est stable (849 €/an pour un profil type 3.500 de kWh/an), mais son prix TVAC est inférieur en mars par rapport à janvier et février (815 €/an pour le même profil type).

Chapitre 3 :

Les risques pour les fournisseurs durant cette période de hausse des prix exceptionnelle



Les risques pour les fournisseurs durant cette période de hausse des prix exceptionnelle ^(1/3)

Risques identifiés pour les fournisseurs :

- ✓ Le risque d'**impayés** en hausse
- ✓ Des besoins en **garantie financière** accrus pour couvrir leurs ventes à prix fixe
- ✓ Les fournisseurs qui n'auraient pas couvert la totalité de leurs ventes à prix fixe doivent **acheter l'énergie à des prix beaucoup plus élevés**, en particulier à cause d'un *churn* plus faible qu'attendu.
- ✓ En électricité, une plus grande volatilité sur les marchés de l'équilibrage et un **coût de balancing plus élevé**
- ✓ En cas de baisse des prix sur les marchés, les consommateurs qui optent actuellement pour un nouveau contrat à prix fixe auront tout intérêt à le résilier. Dans ce cas, le *churn* pourrait être plus important que prévu et les fournisseurs pourraient être amenés à **vendre l'énergie** qu'ils ont achetée pour couvrir leurs ventes à prix fixes **à un prix inférieur à leur prix d'achat**

Réactions de plusieurs fournisseurs:

- ✓ Certains ont arrêté de proposer des prix fixes aux clients domestiques
- ✓ D'autres ont augmenté leurs primes de risque dans l'établissement de leurs prix fixes

Les risques pour les fournisseurs durant cette période de hausse des prix exceptionnelle ^(2/3)

Action entreprise :

- ✓ Un **suivi** strict des impayés et une **bonne transmission des informations**, notamment entre les régulateurs belges de l'énergie a été mis en place

Impact pour le consommateur en cas de faillite :

- ✓ L'activation de la procédure de **fournisseur par défaut** (lorsque celle-ci est d'application) induit le transfert des clients vers le fournisseur par défaut
 - ✓ Flandre : fournisseur par défaut = le gestionnaire de réseau (Fluvius) au tarif fournisseur de secours (prix variable TTF101/Endex101)
 - ✓ Bruxelles : fournisseur par défaut = Engie Electrabel (produit actif : Easy variable : prix variable TTF103/Endex303)
 - ✓ Wallonie : fournisseur par défaut = Luminus ou Engie Electrabel selon la zone du réseau de distribution (produit actif : Easy variable : prix variable TTF103/Endex303)
- ✓ Les clients qui disposaient d'un contrat à prix fixe se voient contraints à souscrire à un nouveau contrat à des conditions tarifaires moins favorables

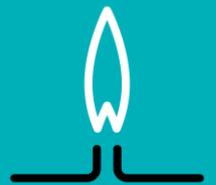
Les risques pour les fournisseurs durant cette période de hausse des prix exceptionnelle ^(3/3)

Situation actuelle :

- Vlaamse Energieleverancier
 - Faillite le 07.12.2021
 - Impact 70 000 EAN's électricité et gaz naturel
- Watz
 - Protection contre les créanciers depuis le 05.01.2022
 - impact 23 000 EANs électricité et 13 000 gaz naturel
- Octa+
 - N'est plus actif à Bruxelles depuis janvier 2022
 - Impact 17 000 EAN électricité et 11 000 gaz naturel
- Aeco (Energie 2030)
 - N'est plus actif dans les 3 régions depuis mars 2022
 - Impact sur 6 000 EAN en électricité et 1 200 en gaz naturel

Chapitre 4 :

Les principales mesures décidées par le gouvernement fédéral



LES PRINCIPALES MESURES DÉCIDÉES PAR LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL EN 2021

Ménages et PME

- ✓ *monitoring* renforcé de la CREG sur l'évolution des prix des produits individuels sur le marché de détail par rapport aux prix de gros ;
- ✓ autres mesures: encadrement des acomptes et de la redevance forfaitaire sur les contrats à prix variables.

Ménages vulnérables

- ✓ prolongation de l'octroi du tarif social électricité et gaz naturel durant le 1^{er} trimestre 2022 pour les bénéficiaires de l'intervention majorée (> 200 mio EUR) ;
- ✓ octroi d'un chèque de 80 EUR pour les bénéficiaires du TS électricité (à ce stade estimé à 80 mio EUR par la CREG) ;
- ✓ alimentation des Fonds gaz et électricité (16 mio EUR).

Tous les consommateurs (mesures décidées préalablement à la hausse des prix)

- ✓ remplacement des OSP fédérales par une accise (à un niveau égal à celui de 2021) ;
- ✓ instauration d'une norme énergétique à partir de 2022.

LES PRINCIPALES MESURES DÉCIDÉES PAR LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL EN 2022

Ménages

- ✓ Réduction de la TVA à 6% sur l'électricité du 1^{er} mars au 30 juin 2022 ;
- ✓ Un chèque de 100 euros (une "prime chauffage"), sous forme de réduction directe sur la facture d'électricité.

Ménages vulnérables

- ✓ prolongation de l'octroi du tarif social électricité et gaz naturel durant le 2^e trimestre 2022 pour les bénéficiaires de l'intervention majorée;

LES COTISATIONS FÉDÉRALES DEVIENNENT DES ACCISES : SIMPLIFICATION DE LA FACTURE ^(1/2)

Depuis le 1er janvier 2022, la cotisation fédérale est remplacée par une accise.

Facture d'électricité

- *Accise fédérale*
 - ✓ *le droit d'accise remplace la cotisation fédérale mais également les obligations de service public fédéral*
 - ✓ *Montant de l'accise en 2022 :*
 - ✓ *pour une consommation entre 0 et 20 000 kWh : 1,4416 cEur/kWh*
- *Cotisation énergie 0,20417 cEur/kWh*
- *Flandre : Cotisation Fonds Energie Région Flamande : 0,45 Eur/mois (Résidentiel avec domicile)*
- *Wallonie : Redevance de raccordement : 0,075 cEur/kWh*
- *Bruxelles : Droit pour le financement des obligations de Service Public (OSP) : 11,07 Eur/an (> 1,44 et <= 6kVA)*

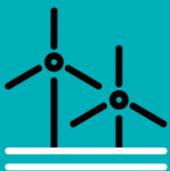
LES COTISATIONS FÉDÉRALES DEVIENNENT DES ACCISES : SIMPLIFICATION DE LA FACTURE ^(2/2)

Depuis le 1er janvier 2022, la cotisation fédérale est remplacée par une accise.

Facture de gaz

- *Accise fédérale*
 - ✓ *le droit d'accise remplace uniquement la cotisation fédérale*
 - ✓ Montant de l'accise en 2022 : 0,06534 cEur/kWh
- Cotisation énergie : 0,12073 cEur/kWh
- Wallonie : Redevance de raccordement : 0,075 cEur/kWh
- Bruxelles : Droit pour le financement des Obligations de Service Public (OSP) : 11,91 Eur/an (6 ou 10 m³/heure et consommation annuelle supérieure à 5000 kWh/an)

CREG



Commission de Régulation de l'Électricité et du Gaz